



Conditions d'adhésion

Questionnaire de santé / Certificat médical

Conformément à l'article L 231-2 du code du sport, le licencié remet l'attestation « questionnaire de santé » ou certificat médical datant de moins de 3 mois s'il a coché au moins une case « oui » sur le questionnaire de santé.

Assurance

Conformément à l'article L 321-1 du code du sport, la FFSV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mise en œuvre pour l'année sportive en cours (septembre à juin).

Par ailleurs, pour un montant de 15.57 euros le licencié a la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire venant en plus de l'assurance de base, pour cette saison sportive. L'adhérent est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

Statuts

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts. Les documents sont consultables sur demande auprès des membres du bureau.

Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un bureau bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée générale.

Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFSV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques, non nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un mail à l'association à l'adresse suivante : arcenciel.gv@gmail.com ou un courrier à l'adresse de l'association.

Honorabilité des bénévoles

A compter de la saison sportive 2021-2022, le Ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant ou d'animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informée que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFSV aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L212-9 du code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS)

Droit à l'image

L'association « GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ARC EN CIEL » est amenée à prendre ponctuellement des photographies des cours dispensés UNIQUEMENT dans le cadre de la communication et du développement des activités physiques et sportives et les diffusent notamment sur les supports suivants :

Site web : www.arcenciel-gv.fr

Facebook: <https://www.facebook.com/gymarcenciel85>

Le Journal de La Maison de Quartier du Val d'Ornay.

Il ne s'agit pas de photographies individuelles mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des personnes en activité. Les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les pratiquants. L'association « GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ARC EN CIEL » s'interdit expressément de procéder à une exploitation/diffusion/publication des images et enregistrements susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité et d'en faire une toute autre utilisation que celle prévue dans le cadre de cette autorisation limitée. Par ailleurs, en aucun cas les images exploitées/diffusées ne le sont à des fins commerciales.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif. Un refus de votre part aura pour conséquence, soit de vous écarter lors des prises de vue, soit de masquer votre visage.

Je consens à la réalisation de prises de vue et à la divulgation de l'image sur laquelle j'apparais. Les photographies ou vidéos pourront être utilisées librement et sans contrainte de durée par l'association Arc en Ciel.

OUI ☐

-

NON ☐

Nom : Prénom : Date :

Signature de l'adhérent :